

DIRECTIVES SUR L'USAGE DES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA NUTRITION:

**PROJET DE TABLEAU DES CONDITIONS APPLICABLES
À LA TENEUR EN ÉLÉMENTS NUTRITIFS (Partie B)²⁴**

FIBRES ALIMENTAIRES
(A l'étape 6 de la Procédure)

COMPOSANT	ALLEGATION	CONDITIONS
B.		AU MOINS
Fibres alimentaires	Source	3 g par 100 g ou 1,5 g par 100 kcal ou par portion
	Élevée	6 g par 100 g ou 3 g par 100 kcal ou par portion

²⁴ La portion sera définie au niveau national.